PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/05/2026

PRESENTS : Isabelle ROBINEAU Maire, Joël GUIBERT 1er adjoint, Myriam SALIN 2ème adjoint, Sabine LE COURTOIS,, Ophélie DAGONEAU, Xavier BORY, Véronique BOISSON, Alexandre PLE , Jordan DUPONT conseillers

ABSENTS : Angélique JOUMIER donne pouvoir à Véronique BOISSON - David GODARD donne pouvoir a Myriam SALIN

Ouverture de séance : 20h30
sécrétaire de séance : Après le refus de Jordan DUPONT d'assurer le secrétariat (par ordre alphabétique) Véronique BOISSON se porte volontaire

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal du 24/04/2026
- Refus de Joël GUIBERT, Myriam SALIN, Xavier BORY et Véronique BOISSON
Mme Le Maire lit un texte du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) expliquant la différence entre le compte rendu et le procès verbal
- compte rendu (art 2121 - 25) n'a pas de définition juridique, il s'agit généralement d'une synthèse des points abordés lors de la réunion, ce document est obligatoire, rédigé par le secrétaire de séance, récapitule les faits, décisions , les prises de parole, etc . LE COMPTE RENDU DOIT ËTRE AFFICHE ET/OU PUBLIE SUR LE SITE SOUS 7 JOURS
- le procès verbal revient au secrétaire de séance ou a un agent administratif, il doit restituer avec précision les propos échangés, distinguer les intervenants, respecter l'odre du jour et structurer le document afin qu'il soit compréhensible. Des mentions doivent obligatoirement figurer sur le PV : date de la réunion, président de séance, nom des conseillers présents, représentés, nom du secrétaire de séance, ordre du jour et les décisions prises
Mr Joël GUIBERT demande que sur le précédent CR la partie blanche de la page n°4 soit rayée

2. Délibération consultation du dossier pour la centrale agrivoltaïque
- Mme Le Maire donne la parole a Alexandre Plé. Il explique ce qui va être réalisé par l'entreprise NEOEN et comment cela fonctionne, présentation sur dossier
5 votes pour dont Mme Le Maire et 5 abstentions ils souhaitent plus de précisions (Alexandre Plé ne vote pas)

VB

3. Délibération donation SURGET/ LE CHARME
- Mme Le Maire précise qu'il s'agit de la parcelle 261 qui se trouve derrière les WC de l'étang, quil y aura des frais de notaire qui s'élèvent a 900 €
accepté a l'unanimité

4.Délibération DM 1 (décision modificative)
- rubrique dépenses et fonctionnement : il faut transférer la somme de 335 € du poste D011 « charges à caractères générales » (diminution de crédits)au poste D67 « charges spécifiques (auugmentation de crédits)
- rubrique dépenses d'investissement il faut transférer la somme de 1800 € du poste D21 « immobilisation corporelles » (diminution de crédits)au poste D20 « immobilisation incorporelles » (augmentation de crédits)
accepté à l'unanimité

5. Délibération protection sociale complémentaire
Les employeurs publics territoriaux doivent çontribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir:
- **Les risques santé** : mutuelle contracté par un agent pour compléter les remboursements de la sécurité sociale en matière de frais médicaux (médecins, pharmacie, spécialistes…)
- **Les risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès (agent en arrêt pour maladie, ou radié poùr raisons de santé).
Cette participation devient obligatoire pour :
-**Les risques prévoyance** à effet du 1er janvier 2025. Les garanties minimales éligibles à la particip.ation de l'ernplôyeur sont l'incapacité de travail et l'invâlidité pour 90% du salaire net
- **Les risques santé** à effet du.1*janvier 2026. Les garanties minimales sont celles du « contrat . responsable », complétées du « panier de soins »
accepté à l'unanimité

6. Délibération clôture régie
- Il faut clôturer la régie pêche et salle des fêtes Maryse et Alain Jacquemard de la mandature précedente
accepté à l'unanimité

7. Délibération régie salle des fêtes Maryse et Alain Jacquemard
- Il faut ouvrir une nouvelle régie pour cette mandature
accepté à l'unanimité

VB

8. Désignation d'un régisseur titulaire et suppléant
- Angélique JOUMIER (absente mais représentée) s'est proposée par courrier au poste de régisseuse titulaire et Xavier BORY en tant que suppléant
accepté à l'unanimité (Xavier BORY ne vote pas)

9. Délibération spectacle de fin d'année
- la commission fêtes a choisi 3 spectables : Amuse bouche, le grand méchand renard et au coin d'la ruche une majorité préfère amuse bouche en 1er choix, ensuite le grand méchand renard en 2ème et au coin d'la ruche en 3ème
Il faut vérifier leurs dates de disponibilité, Mme Le Maire va les contacter, date prévue le 12/12/2026 et tiendra le conseil au courant lors de la prochaine réunion

10. Délibération colis des aînés
- la commission fêtes a choisi le colis Prestige
accepté à l'unanimité

11.Désignation référent RECIA
- aucuns conseillers ne souhaitent être référent

12.Désignation 2 délégues TGI pour la commission des listes electorales
- Titulaire : Audrey DE AZEVEDO
- suppléant : Denise ROUSSEAU

13. Désignation de 2 délégués de l'administration pour la commission des listes electorales
- titulaire : Catherine CHAPUIS
- suppl éant ; Guy SALIN

14. désignation de 2 délégués du conseil municipal pour la commission des listes électorales
- titulaire : Xavier BORY
- suppléante : Sabine LE COURTOIS

15. désignation d'un titulaire et d'un suppLéant CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)
- titualire : Isabelle ROBINEAU
- suppléant : Jordan DUPONT

16.formation des élus
Mme Le Maire lit et explique les formations possibles
- date butoire au 31/08/2026
- pas de prise en charge des frais de déplacement et d'hebergement
- prise en charge à la hauteur de 20 %

VB

17. <u>création d'un poste d'agent technique</u>
- le conseil vote le poste d'un employé communal a mi-temps
Il y a un tel brouhaha qu'il est impossible d'avoir les votes et il n'est d'ailleurs pas énoncé
Joël GUIBERT propose la consultation de la population sous forme de votation anomyme et tout le conseil confirme

18. <u>divers - tour de table</u>
- **Mme Le Maire** explique que les containers de l'étang et du cimetière sont appelés à être enlevés par le SMICTOM, il ne restera que le container a verre
- Mme Le Maire communique les commissions communauté de communes : Joël GUIBERT à l'économie, Alexandre PLE à la voirie, Myriam SALIN à la jeunesse et Isabelle ROBINEAU aux finances et tourisme
- Mme Le Maire parle du groupement de commande concerne les vérifications de sécurité, suite à plusieurs questions du conseil elle va se renseigner sur d'autres propositions
- Mme Le Maire a réuni le 22 mai les memnbres de la commisison fêtes : présents : Isabelle ROBINEAU, Alexandre PLE, Xavier BORY - absents : Véronique BOISSON, Angélique JOUMIER et Sabine LE COURTOIS
il a été decidé le **13 juillet** au soir le repas des voisins ; la commune offrira la viande (RIBS) suivi par la retraite aux flambeaux, il n'y aura pas de feu d'artifice suite à la chaleur et le danger de feu sur les terrains avoisinants - **le 14 juillet** il est prévu le tir à la carabine, le panier garni , le chamboule tout, la pêche aux canards, une pétanque et la tombola qui se clôturera par le vin d'honneur
Véronique BOISSON informe de son absence ce jour là
- Mme Le Maire informe que le broyeur d'accotement est réparé, il est actuellement à l'entreprise GAUVIN, la réparation revient à la somme de 930,05 € alors que les autres devis étaient beaucoup plus chers, Jordan DUPONT et Alexandre PLE sont seuls habilités a conduire le tracteur

Myriam SALIN informe avoir participée à la réunion école à Saint Maurice sur Aveyron le 23/05 et que le compte rendu de cette réunion est bloqué par la trésorerie pour quelques phrases a rectifier sur la convention des 3 communes, la kermesse est prévue le 12/06 et qu'il y aura environ 13 enfants en maternelle en plus pour la rentrée de septembre

VB

Sabine LE COURTOIS parle de mails diffusés a tous et de leur ton relativement agressif, qu'elle préférerait que les problèmes soient débattus entre les personnes concernées, Véronique BOISSON rectifie qu'elle reste toujours correcte, mais qu'elle le diffuse à tous pour que tous soit informés, qu'elle veut rester transparente auprès des autres membres

Joël GUIBERT signale avoir demandé la rectification d'un devis (mauvais taux de TVA) et rappelle que le remplacement de la chaudière nécessite des travaux annexes (menuiserie, maçonnerie, plomberie et électricité) pour lesquels des devis ont été demandés , certains sont parvenus, d'autres sont en attente
Il y a un problème sur le taux des taxes locales (foncier bati, non bati et habitation)
Demande a ce que les conseillers listent les travaux à prévoir pour les prochaines années afin de faire un prévisionnel financier digne de ce nom
Demande la création d'une commission d'information chargé de composer un bulletin municipal plus complet

Ophélie DAGONEAU demande si il a possibilité de louer tables et chaises de la commune. Mme Le Maire répond que l'on en reparlera au prochain conseil.

Xavier BORY n'a rien à dire

Angélique JOUMIER n'étant pas présente mais a envoyé un message sur whatsapp à Véronique BOISSON qui le diffuse, elle se plaint de l'état de la commune et que des administrés lui en font la remarque à la boulangerie, elle se plaint que cela ne bouge pas assez vite

Véronique BOISSON remarque que :
Cela fait un mois que nous savons que Bernard Brugon est aux pompes funébres et que rien a bougé alors que la commune s'est engagé a s'occuper de ses obsèques. Mme Le Maire répond qu'elle est sans nouvelles du notaire et qu'elle va la relancer
Elle poursuit : Au conseil précedent Joël GUIBERT et Alexandre PLE ont parlé de champs cultivés sur les chemins communaux Mme Le Maire répond que « pour cette année elle leur laisse le temps de moissonner mais qu'elle va les informer pour l'année prochaine que les chemins communaus seront dégagés sur 6 m de large. »
En cas de problèmes, comme l'arbre tombé sur la route de Marchais Béton vers le 11 mai, il n »y a pas de renseignements sur qui contacter, ce serait bien d'avoir

VB

une liste dans le panneau d'affichage de personnes volontaires d'élus avec nom et numéro avec leur accord Mme Le Maire répond que dans ce cas là il faut appeler les pompiers.
Demande « qui avait les clefs et le droit de signature pendant ton absence », Mme Le Maire répond « personne », Véronique BOISSON lis le texte du CGCT « en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint, dans l'ordre des nominations et,à défaut d'adjoint , par un conseiller municipal désigné par le conseil ou à défaut , pris dans l'ordre du tableau (article L2122-17 du CGCT).
Dès l'empêchement constaté, il s'applique de droit sans la nécessité d'un arrêté spécifique. Pour toute signature d'acte dans ce cadre le suppléant devra préciser « pour le maire empéché ou absent le 1er adjoint ou le 2ème dans l'ordre du tableau si le 1er adjoint esy également absent et ainsi de suite suivi de son nom et prénom.
Le maire n'a pas le droit de refuse de donner les clefs de la mairie à ses adjoints en cas d'absence car la suppléance est automatique et obligatoire. Mme Le Maire répond qu'elle va donner les clefs a ses adjoints

Alexandre PLE n'a rien a dire

Jordan DUPOND n'a rien a dire

Prochain conseil le 3 juillet à 20h30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, fin de séance à 23h30

VB